



Planifier une RANDONNÉE MTA

À l'intention des directeurs régionaux, membres et membres du C.A ce document a pour but d'encadrer les sorties et/ou randonnées effectuées par le club pour des raisons de sécurité et de logistique.

1. PROCÉDURES

- 1.1. Établir une date de randonnée et communiquer/partager les informations avec le directeur des opérations. (voir son adresse e-mail sur le site de MTA)
- 1.2. Fournir toutes les informations de base afin de promouvoir l'évènement au moins 4 semaines à l'avance au directeur des communications (même si votre tracé n'est pas terminé)
 - 1.2.1. Date
 - 1.2.2. Lieu de la randonnée
 - 1.2.3. Endroit de départ
 - 1.2.4. Heure du départ
 - 1.2.5. Niveau de difficulté (voir le code de couleur)
 - 1.2.6. Aviser si droits de passage Z.E.C. /permis/passe de sentier F.Q.M.H.R. est requis
 - 1.2.7. Nombre de km approximatif
 - 1.2.8. Essence minimale requis en cas de petite moto - km
 - 1.2.9. Lunch ou restaurant
 - 1.2.10. Endroit pour dormir s'il y a lieu, avec informations pour les réservations
 - 1.2.11. Un bref descriptif de la sortie
- 1.3. Faire valider le tracé .gpx ou routier par le directeur des opérations.
- 1.4. Suivre le site de Moto trail aventure ou Facebook afin de répondre aux questions des membres.
- 1.5. Imprimer la décharge p.7

2. LA JOURNÉE DE LA RANDONNÉE

- 2.1. Faire signer la décharge, nom, signature, numéro d'urgence et personne à contacter pour tous les participants et passagers présents à l'activité.
- 2.2. Réclamer des frais de 20\$ aux non-membres mais c'est gratuit pour le passager
- 2.3. Avant de partir demander si il y a des problèmes de santé ou allergies et les actions à poser en cas d'urgence.
- 2.4. Vérifier l'état des pneus des participants et s'assurer qu'ils ont ce qui a été demandé au préalable de la randonnée: eau, collation, pique-nique, argent, passe FQMHR, outils ou autre.
- 2.5. Avoir en sa possession une trousse de premier soin de base par groupe.
- 2.6. Avoir des sangles pour tirer une moto en cas de panne.

L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN MEMBRE POUR DIVERSES RAISONS DE SÉCURITÉ!

3. AVANT DE PARTIR

- 3.1. Annoncer l'itinéraire prévu
- 3.2. Donner les consignes de sécurités de base
- 3.3. Regarder régulièrement à l'arrière afin de vérifier si vous voyez la personne qui vous précède. Si ce n'est pas le cas, il faut s'arrêter et attendre la personne et celui devant voyant plus la personne derrière s'arrêtera aussi et le leader pourra voir à regrouper les membres.
- 3.4. Attendre aux intersections que celui derrière vous soit arrivé avant de repartir
- 3.5. Si besoin d'arrêter, mettre une main sur le casque.
- 3.6. Former les cellules: mettre le moins expérimenté en deuxième
- 3.7. Nommer un membre pour fermer le groupe
- 3.8. En cas de groupe de plus de 8 membres
 - 3.8.1. Diviser le groupe en deux.
 - 3.8.2. Nommer un leader qui possède le tracé gpx
 - 3.8.3. Nommer un membre pour fermer le groupe
 - 3.8.4. Attendez l'autre groupe lors d'intersection

4. DURANT LA RANDONNÉE

- 4.1. Vérifier régulièrement avec le membre qui ferme le groupe si tous les membres sont confortables avec le niveau.

5. FIN DE RANDONNÉE

- 5.1. Envoyer un rapport au directeur des opérations avec une photo ou un scan de la décharge de responsabilités dûment remplie.
- 5.2. Envoyer par PayPal ou via la poste ou si c'est le cas un chèque pour l'argent amassé des non-membres et/ou les factures reliées à l'évènement.
- 5.3. Ces frais seront remboursés le plus rapidement possible.

6. EN CAS D'ACCIDENT

- 6.1. Vérifier si les lieux sont sécuritaires avant d'intervenir.
- 6.2. Évaluer la situation avant de bouger la personne.
- 6.3. En cas de chute à la tête obliger la personne à se rendre à l'hôpital même si elle se sent mieux!
- 6.4. Nommer une personne pour téléphoner au 911 et un autre pour faire la circulation au besoin.
- 6.5. Nommer deux personnes pour se rendre sur les lieux ou l'ambulance doit vous rejoindre et la guider.
- 6.6. Aviser le plus rapidement possible tout accident et incident au directeur des opérations.

7. Rémunération

Pour les directeurs régionaux, les membres et les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réserve le droit de modifier cette clause selon le budget annuel alloué.

- 7.1. Pour être payé le membre organisateur doit avoir suivi et effectué les étapes précédentes inscrit dans le déroulement d'une activité sanctionnée par MTA.
 - 7.1.1. Randonnée d'une journée : Vous aurez droit à une adhésion gratuite l'année suivante ainsi que 25.00\$CAD.
 - 7.1.2. Randonnée étalonnée sur plus de 2 jours: L'organisateur sera rémunéré jusqu'à concurrence de 25.00\$CAD par jour de sortie ou randonnée.
 - 7.1.3. Rallye: Vous aurez droit à une adhésion gratuite l'année suivante + 25.00\$CAD ainsi que toutes dépenses de matériels et papeteries associés au rallye. Vous devez fournir toutes les factures à l'appui.

7.2. Pour des raisons administratives, les montants alloués pour une sortie seront remis une fois par an en date du 30 novembre de l'année en cours.

Un énorme merci de votre implication au sein de Moto trail aventure !!!

Les membres du conseil d'administration

DÉCLARATION ET ACCEPTATION DES RISQUES PAR LES PARTICIPANTS, LES BÉNÉVOLES, LES INTERVENANTS ET LES SPECTATEURS

Acceptation des risques

Évènement _____ Date de l'évènement: _____

Je connais la nature de l'activité et le genre d'évènements organisé par **Moto Trail Aventure**, lesquels implique l'usage d'un véhicule motorisé dans des conditions accidentées. Je reconnais que les sentiers et tracés que j'emprunterai ne peuvent faire l'objet d'une surveillance valable et qu'ils peuvent, en outre, se détériorer durant le cours de l'activité et devenir d'avantage dangereux.

Je reconnais que de nombreux obstacles, tel des rochers, des arbres, des crevasses, etc. peuvent se trouver sur les sentiers et tracés. Je reconnais que la configuration de ces sentiers et tracés ainsi que la nature même de l'activité et les manœuvres des participants créent d'importants dangers et risques.

Je reconnais qu'en participant à ces évènements, je m'expose à des risques sérieux de blessures, lesquelles peuvent être importantes, voire mêmes mortelles.

Je reconnais que c'est en toute connaissance de ces importants risques et dangers que j'ai choisi d'accéder au site et/ou de participer aux évènements de **Moto Trail Aventure**.

Renonciation à tous recours

En plus de mon acceptation des risques, je renonce à exercer tout recours pour tout dommage que je pourrais subir lors de ma participation à l'évènement mentionné ci-dessus sanctionné par **Moto Trail Aventure**, que ces dommages soient causés par un accident, par la faute d'un tiers ou autrement. La présente renonciation bénéficie à **Moto Trail Aventure**, ses administrateurs, ses employés, ses membres, ses successeurs et ayants droit ainsi qu'aux promoteurs, participants, opérateurs de pistes, propriétaires de pistes, officiels, personnel de sauvetage, commanditaires, annonceurs, ou toute autre personne physique ou morale ayant participé à la réalisation de l'activité, à sa mise en place, ou à sa promotion.

Cession des droits visuels

Par la présente, je cède à **Moto Trail Aventure** tous mes droits sur l'utilisation d'images, de photos, de films ou de bandes vidéo de ma personne pris lors d'activités sanctionnées par **Moto Trail Aventure**, et ceci pour toutes fins de documentation, de promotion ou de commercialisation.

Autre condition

Je m'engage à respecter le code sportif ainsi que tous les règlements de **Moto Trail Aventure**.

Je reconnais que sans mon acceptation des termes de la présente, je ne serais pas autorisé à accéder au site ou à participer à l'un ou l'autre des évènements sanctionnés par **Moto Trail Aventure**.

ET J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Signature

Nom (en lettres moulées)

Numéro d'urgence

01 _____

02 _____

03 _____

04 _____

05 _____

06 _____

07 _____

08 _____

10 _____

11 _____

12 _____

13 _____

14 _____

15 _____

16 _____

17 _____

18 _____

19 _____

20 _____